



## FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS

AVIS n° 2022\_20502\_0004

---

**A Marseille, le 01/09/2022**

Direction de la CULTURE

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Objet : Délégation de service public pour l'animation et la gestion du Château de la Buzine**

### RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

\*\*\*

#### **Question 3, posée le 30/08/22:**

Peut-on savoir quel est le personnel de la structure actuelle couvert par l'obligation de reprise si un nouveau délégataire.

#### **Réponse 3, transmise le 31/08/2022:**

**La question du candidat "*Peut-on savoir quel est le personnel de la structure actuelle couvert par l'obligation de reprise si un nouveau délégataire*" renvoie au règlement de consultation et notamment aux articles :**

- ARTICLE 2-DOSSIER DE CONSULTATION 2) "P3\_A07\_Liste\_Personnel" (annexe figurant au dossier de consultation)
- ARTICLE 5- STRUCTURE DU PLI DU CANDIDAT 5.2.2 Un mémoire technique d'exploitation 4

**ainsi qu'à l'article 17 du projet de contrat DSP figurant au dossier de consultation ( pièce n°2) et intégrant un encadré "à l'attention des candidats" .**